



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/18407
16 octobre 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 16 OCTOBRE 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 15 octobre 1986, à 16 h 30, heure locale, une formation d'avions de l'armée de l'air iraquienne a lancé une attaque contre la base militaire aérienne de Chiraz, après que 23 avions de guerre iraniens de type C-130 rassemblés en un seul lieu eurent été repérés. Cette attaque a entraîné la destruction complète des avions en question.

L'Agence de presse Reuter a rapporté aujourd'hui, 16 octobre, une information diffusée par Radio-Téhéran, selon laquelle le Centre d'information militaire iranien aurait déclaré dans un communiqué que l'Iran se prépare à attaquer ce qu'il appelle les zones économiques et militaires de Bagdad et d'autres régions de l'Iraq, en riposte à l'attaque iraquienne contre un avion de transport de passagers iranien; le communiqué appelait les habitants de Bagdad et des autres villes à s'éloigner dès que possible des zones économiques et militaires iraqiennes.

Le Gouvernement iraquien aimerait à cet égard appeler l'attention sur le fait que, comme à son habitude et comme chacun sait, le régime iranien a recours au mensonge et à la déformation des faits afin d'induire en erreur l'opinion publique iranienne et mondiale, dans une tentative désespérée de cacher ses défaites militaires et son échec politique sur la scène internationale.

Le Gouvernement iraquien aimerait aussi mettre fermement en garde contre les conséquences fâcheuses qui résulteront de la mise à exécution de cette menace iranienne dont la signification est bien connue, à savoir que le but est de frapper des objectifs habités purement civils en Iraq, sous le prétexte de riposter en attaquant ce que le régime iranien appelle les zones économiques et militaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI